

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 septembre 2009

Délibération n°2009-14

Constitution du Bureau du Conseil d'Administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R.331-81

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Parcs Nationaux de France, approuvé par délibération en date du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 novembre 2008 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration constitue le bureau comme suit :

M. Jacques BLANC, Sénateur M. Jean Pierre NICOL, D^{eur} PN Fort-Cros
M. Jean Pierre GIRAN, PCA M. Gilles PERRON, D^r PN Pyrénées
M. Eric CIOTTI, P^r PN Mercantour M. Olivier ROBINET, D^r PN Réunion
M. Christian PICHOUX, P^r PN Evénos M. Philippe TRAUB, D^r PN Vanoise
M. Jacques BERLIN, D^{eur} PN Cévennes M. Freddy LOUISY, P^r PN Guadeloupe
M. Frédéric PARTIER, D^{eur} PA Guyane

Le Président du Conseil
d'administration,

Le Directeur,

Jean-Marie PETIT